

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 321**27 février 2002****SOMMAIRE**

Archipel Holdings S.A., Luxembourg.....	15380	berg.....	15395
Archipel Holdings S.A., Luxembourg.....	15381	Inter-Tours, S.à r.l., Wasserbillig.....	15406
Bilbo S.A., Luxembourg.....	15407	Inter-Tours, S.à r.l., Wasserbillig.....	15406
Bilbo S.A., Luxembourg.....	15407	J.V.P.H. S.A., Joint Venture Partnership Holding S.A., Luxembourg.....	15387
Brokat, S.à r.l., Strassen.....	15406	J.V.P.H. S.A., Joint Venture Partnership Holding S.A., Luxembourg.....	15387
Brooks Automation Luxembourg, S.à r.l., Luxem- bourg.....	15394	Jattis 1 S.A., Luxembourg.....	15388
BSB International S.A., Business Solutions Builders International S.A., Luxembourg.....	15396	Jattis 2 S.A., Luxembourg.....	15388
CDT Advisor S.A., Luxembourg.....	15390	Jattis 3 S.A., Luxembourg.....	15388
Citco Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	15397	Jattis 4 S.A., Luxembourg.....	15388
Citco Finance (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	15400	JKV European Investments S.A., Luxembourg ...	15408
Compagnie Investissement Europe Holding Lu- xembourg S.A.H., Luxembourg.....	15400	JKV European Investments S.A., Luxembourg ...	15408
Corviglia, Luxembourg.....	15392	Kinemax S.A., Luxembourg.....	15388
Creditanstalt Global Markets Fund Advisor S.A., Luxembourg.....	15390	Konnick Invest S.A., Luxembourg.....	15382
Cylcarb, S.à r.l., Mamer.....	15384	Konnick Invest S.A., Luxembourg.....	15382
Cylcarb, S.à r.l., Mamer.....	15384	Konnick Invest S.A., Luxembourg.....	15383
Cylcarb, S.à r.l., Mamer.....	15385	Konnick Invest S.A., Luxembourg.....	15383
Deseret Adventure S.A., Luxembourg.....	15384	Librairie Bel-Air, S.à r.l., Luxembourg.....	15404
Deseret Adventure S.A., Luxembourg.....	15384	Liko Luxembourg International, S.à r.l., Luxem- bourg.....	15389
Deseret S.A.H., Luxembourg.....	15386	Mercantile Venture S.A., Luxembourg.....	15405
Deseret S.A.H., Luxembourg.....	15387	Mercantile Venture S.A., Luxembourg.....	15405
Entreprise de Peinture Massen, S.à r.l., Bettem- bourg.....	15369	Mossi & Ghisolfi International S.A., Luxembourg.	15363
Exceed, S.à r.l., Strassen.....	15378	Mossi & Ghisolfi International S.A., Luxembourg.	15363
Exceed, S.à r.l., Strassen.....	15379	Mossi & Ghisolfi International S.A., Luxembourg.	15363
FGF - Financière Gazzoni Frascara S.A., Luxem- bourg.....	15369	Mutualité Luxembourgeoise du Tourisme, Société Coopérative de Caution Mutuelle S.C., Luxem- bourg.....	15396
FGF - Financière Gazzoni Frascara S.A., Luxem- bourg.....	15369	Nambo S.A., Luxembourg.....	15362
Financière du Benelux S.A.H., Luxembourg.....	15377	Octide Holding S.A., Luxembourg.....	15378
Financière du Benelux S.A.H., Luxembourg.....	15377	Octide Holding S.A., Luxembourg.....	15378
Gantiolo, G.m.b.H., Luxembourg.....	15407	P.B.A. Development S.A., Luxembourg.....	15385
Gantiolo, GmbH, Luxembourg.....	15407	PBS, Production and Broadcasting Services S.A., Luxembourg.....	15403
Giant Pearl Capital S.A., Luxembourg.....	15383	Pharma Trust S.A.H., Luxembourg-Kirchberg ..	15396
Integrale Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirch- berg.....	15395	Pribond Management S.A., Luxembourg.....	15391
Integrale Luxembourg S.A., Luxembourg-Kirch-		Priequity Management S.A., Luxembourg.....	15390
		Prodistribution Holding S.A., Luxembourg.....	15375
		Prodistribution Holding S.A., Luxembourg.....	15375

Prodistribution Holding S.A., Luxembourg	15376	Samsim S.A.H., Luxembourg	15388
Prodistribution Holding S.A., Luxembourg	15376	Searinvest S.A., Luxembourg	15370
Prodistribution Holding S.A., Luxembourg	15376	Service Photo Luxembourg S.A., Luxembourg	15404
Prodistribution Holding S.A., Luxembourg	15376	Soparim S.A. Holding, Luxembourg	15380
Prodistribution Holding S.A., Luxembourg	15362	Soparim S.A.H., Luxembourg	15380
Promotec, S.à r.l., Luxembourg	15405	Sullivan Company Holding S.A., Luxembourg	15406
R.A.T. Holding S.A., Luxembourg	15389	Télédirect S.A. et Cie S.e.c.s., Luxembourg	15393
Red Point Investments Holding S.A., Luxembourg	15363	Télédirect S.A., Luxembourg	15392
Regaluxe Investment, S.à r.l., Luxembourg	15377	Timan Investments Lux, S.à r.l., Luxembourg	15369
RTL Direct A.G., Luxembourg	15401	UID Finance S.A., Luxembourg	15382
RTL Direct AG & Co KG, Luxembourg	15402	UID Finance S.A., Luxembourg	15382

NAMBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 76.838.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

- M. David Alexander Bruce Gibson, directeur de BANK OF SCOTLAND, Oranje Nassaulaan 14, NL-1075 AN Amsterdam
- M. Graeme Alexander Hall, directeur de BANK OF SCOTLAND, Haerberlinstr. 69, 0-604312 Frankfurt/Main, président du conseil d'administration
- La société à responsabilité limitée W.M.A. WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur

Commissaire aux comptes

La société civile KPMG Audit avec siège à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer

Luxembourg, le 10 septembre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour NAMBO S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 559, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69058/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

PRODISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 45.698.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie à Luxembourg en date du 6 octobre 2001 a accepté la démission de trois administrateurs: Messieurs Scribani Rossi, Schraemli et Del Bue. Elle a appelé aux fonctions d'administrateur:

- Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
- Madame Anrea Dany, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

Les mandats des administrateurs viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes au 31 décembre 2000. Décharge pleine et entière a été accordée aux administrateurs sortants pour leurs mandat et gestion jusqu'à ce jour.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivante statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

Pour extrait conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 30, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69113/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 66.955.

Le bilan consolidé au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(68859/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 66.955.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(68860/024/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45-47, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 66.955.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 juin 2001.

Résolution

L'assemblée décide de ratifier la cooptation de Monsieur Gerd Fricke décidée par le conseil d'administration en sa réunion du 5 avril 2001.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2001:

Conseil d'administration

- M. Marco Ghisolfi, employé privé, demeurant à Milan (Italie), président;
- M. Guido Ghisolfi, employé privé, demeurant à Milan (Italie), administrateur;
- M. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
- M. Gerd Fricke, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

ARTHUR ANDERSEN, 6 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour extrait conforme

MOSSI & GHISOLFI INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68864/024/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

RED POINT INVESTMENTS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

STATUTES

In the year two thousand one, on the eighteenth of October.
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared:

1. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by its managing director, Mr Jan A.J. Bout, managing director, residing in Luxembourg, by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

2. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., having its registered office at Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

here represented by TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., prenamed, itself represented as thereabove mentioned,

by virtue of a general power of attorney dated on December 7, 1999.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. Between the abovementioned persons and all those that may become owners of the shares created hereafter, a joint stock company is herewith organised under the name of RED POINT INVESTMENTS HOLDING S.A.

Art. 2. The registered offices are in Luxembourg City.

The company may establish branch offices, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the Municipality of the registered offices by a simple decision of the board of directors.

If extraordinary events either political, economical or social that might create an obstacle to the normal activities at the registered offices or to easy communications of these offices with foreign countries should arise or be imminent, the registered offices may be transferred to another country till the complete cessation of these abnormal circumstances. This measure, however, shall not affect the nationality of the company, which will keep its Luxembourg nationality, notwithstanding the provisional transfer of its registered offices.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered offices and inform third persons.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the corporation is to hold participations (in any form whatsoever), in any other Luxembourg or foreign company, the control, the management, as well as the development of these participations.

The corporation may acquire any securities or rights in other corporations by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any other manner, and may participate in the establishment, development and control of any other corporations or enterprises or provide assistance in whatever manner provided however that such activities shall remain within the limits established by the law of July 31st 1929 governing holding companies.

The corporation may also acquire and develop patents and connected licences.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) represented by three hundred and twenty (320) shares with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Management - Supervision

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three officers, shareholders or not, who are appointed for a term which may not exceed six years by the General Meeting of shareholders and can be dismissed at any time.

If the post of a director elected by the General Meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally appoint a replacement. In this case, the next General Meeting will proceed to the final election.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. The first chairman is appointed by the General Meeting. In the case the chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions, if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, cable, telex or telefax, confirmed by letter.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 8. All decisions by the board shall require an absolute majority. In case of an equality of votes, the chairman of the meeting carries the decision.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

The copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. Full and exclusive powers for the administration and management of the company are vested in the board of directors, which alone is competent to determine all matters not reserved for the General Meeting by law or by the present articles.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management to directors or to third persons who need not be shareholders of the company. Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

Art. 12. Towards third parties the company is in all circumstances committed by the joint signatures of two directors or by the single signature of a delegate of the board acting within the limits of his powers. In their current relations, with the public administrations, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, who are appointed by the General Meeting which fixes their number and their remuneration.

The duration of the term of office of an auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed six years.

General Meeting

Art. 14. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the company. The convening notices are made in the form and delay prescribed by law.

Art. 15. The annual General Meeting is held in the commune of the registered offices at the place specified in the notice convening the meeting on the 3rd Monday of May at 9.00 a.m. and for the first time in 2002.

If such day is a holiday, the General Meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditors may convene an extraordinary General Meeting. It must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the company's capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st. The first business year begins today and ends on December 31st, 2001.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal prescriptions.

It submits these documents with a report of the company's operations one month at least before the Statutory General Meeting to the statutory auditors.

Art. 19. After deduction of general expenses and all charges, the balance represents the net profit of the company. Five percent of this net profit shall be allocated to the legal reserve fund. Such deduction will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the share capital of the company.

The balance is at the disposal of the General Meeting.

Advances and dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The General Meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the reimbursement of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical bodies, appointed by the General Meeting which will specify their powers and remunerations.

General Dispositions

Art. 21. As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million two hundred and ninety thousand eight hundred and seventy-seven Luxembourg francs (1,290,877.- LUF).

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately seventy-five thousand Luxembourg francs (75,000.- LUF).

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

1. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares	160
2. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., prenamed, one hundred and sixty shares	160
Total: three hundred and twenty shares	320

The subscribed capital has been entirely paid up in cash.

The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-two thousand Euro (32,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary General Meeting

The abovenamed parties, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue (c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY S.C.).

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg,

b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, having its registered office in Tortola, BVI.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, having its registered office in Road Town, Tortola, BVI.

4.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to a member of the board of directors.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., having its registered office in Luxembourg, as managing director, having sole signatory powers.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan A.J. Bout, administrateur-délégué, demeurant à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

2. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., ayant son siège social à Level 2, Lotemau Centre, Vaea Street, Apia Samoa,

ici représentée par TRUST INTERNATIONAL Luxembourg S.A., préqualifiée, elle-même représentée comme dit ci-

avant, en vertu d'un pouvoir général daté du 7 décembre 1999.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de RED POINT INVESTMENTS HOLDING S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles de droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle et la gestion, ainsi que la mise en valeur de ces participations.

Elle peut faire l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de négociation et de toute autre manière, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises et leur prêter tous concours, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Elle peut en outre faire l'acquisition et la mise en valeur de brevets et licences connexes.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente-deux mille Euro (32.000,- EUR) représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent Euro (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle. En cas de nomination sans indication d'un terme, les nominations sont faites pour la durée de 6 ans.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée Générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le 3^{ème} lundi du mois de mai à 9.00 heures et pour la première fois en 2002.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable suivant.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2001.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-dix-sept francs Luxembourgeois (1.290.877,- LUF).

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante-quinze mille francs Luxembourgeois (75.000,- LUF).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. NATIONWIDE MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
2. TYNDALL MANAGEMENT (SAMOA) S.A., préqualifiée, cent soixante actions	160
Total: trois cent vingt actions	320

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-deux mille Euro (32.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue (c/o TURNER AUDIT & DOMICILIATION COMPANY S.C.).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:

a) NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

b) TYNDALL MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg,

c) ALPMANN HOLDINGS LIMITED, ayant son siège social à Tortola, BVI.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:

FIDUCIARY & ACCOUNTING SERVICES, ayant son siège social à Road Town, Tortola, BVI.

4.- Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à un ou plusieurs de ses membres.

Réunion du conseil d'administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à Luxembourg, comme administrateur-délégué, ayant le pouvoir de signer seul.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. A.J. Bout, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 25, case 5. – Reçu 12.909 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 octobre 2001.

G. Lecuit.

(68952/220/311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

FGF - FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.789.

Le bilan au 31 mars 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FGF - FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

(68861/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FGF - FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 46.789.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 16 octobre 2001

Résolution

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice au 31 mars 2000:

Conseil d'administration

MM. Giuseppe Gazzoni Frascara, administrateur de sociétés, demeurant à Bologna (Italie), président;

Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Patrick Ehrhardt, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

DELOITTE & TOUCHE, 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen.

Pour extrait conforme

FGF - FINANCIERE GAZZONI FRASCARA S.A., Société Anonyme

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 46, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68865/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

ENTREPRISE DE PEINTURE MASSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3259 Bettembourg, 23, rue de la Montagne.

R. C. Luxembourg B 25.663.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner

(69011/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

TIMAN INVESTMENTS LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

H. R. Luxemburg B 72.078.

Frau Angela von der Heyden, Geschäftsführerin, wohnhaft in Spanien, Cala Llonga 307, 07712 Mahón, Baleares, ist für eine unbestimmte Dauer als Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt worden. Sie ist berechtigt, die Gesellschaft in allen Angelegenheiten zusammen mit dem zweiten Geschäftsführer zu verpflichten.

Luxemburg, den 12. September 2001.

Für gleichlautende Mitteilung

Für TIMAN INVESTMENTS LUX, S.à r.l.

KPMG Financial Engineering

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 559, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69057/528/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SEARINVEST S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

—
STATUTES

In the year two thousand one, on the eleventh of October.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange.

There appeared the following:

1. Mr Francesco Fabiani, Doctor of Economy, residing in Via Fontana 14D, 6900 Lugano, Switzerland,
 2. Mr Antonio Fabiani, company director, residing in Via Fontana 14D, 6900 Lugano, Switzerland,
- both here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in Luxembourg, itself represented by Mrs. Christelle Ferry, lawyer, residing in Luxembourg and Miss Céline Bertolone, lawyer, residing in Hayange (France), acting jointly in their respective qualities of proxyholder A and B, by virtue of two proxies established on September 21, 2001.

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a société anonyme which they form between themselves:

Title I.- Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme under the name of SEARINVEST S.A.

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

The corporation may furthermore carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

Title II.- Capital, Shares

Art. 5. The subscribed capital of the corporation is fixed at thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) represented by three thousand one hundred (3,100) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The authorized capital of the corporation is fixed at three hundred thousand Euro (300,000.- EUR) to be divided into thirty thousand (30,000) shares with a par value of ten Euro (10.- EUR) each.

The authorized and subscribed capital of the corporation may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

The board of directors may, during a period of five years from the date of publication of the present articles increase the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increase may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, as the board of directors shall determine.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

The board of directors is specifically authorized to make such issues, without reserving for the then existing shareholders, a preferential right to subscribe for the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorized person, the duty of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase in the subscribed capital performed in the legally required form by the board of directors, the present article will be adapted to this modification.

Shares may be evidenced at the owners option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III.- Management

Art. 6. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. They may be reelected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders. In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

Art. 7. The board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram, telex or telefax being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or telefax. Resolutions shall require a majority vote.

In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. The board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 9. The corporation shall be bound in all circumstances by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director, provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors.

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

Delegation to a member of the board of directors is subject to a prior authorization of the general meeting.

Art. 11. Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

Title IV.- Supervision

Art. 12. The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be reelected and removed at any time.

Title V.- General Meeting

Art. 13. The annual general meeting of shareholders will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of May at 10.00 a.m. and the first time in the year 2002.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

Title VI.- Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on the 31st of December 2001.

Art. 15. After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Title VII.- Dissolution, Liquidation

Art. 16. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and for their remuneration.

Title VIII.- General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

Subscription and payment

The shares have been subscribed to as follows:

1. Mr Francesco Fabiani, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares	1,550
2. Mr Antonio Fabiani, prenamed, one thousand five hundred and fifty shares	1,550
Total: three thousand one hundred shares	3,100

The subscribed capital has been entirely paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of thirty-one thousand Euro (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

Costs

For the purpose of the registration, the capital is valued at one million two hundred and fifty thousand five hundred and thirty-seven Luxembourg Francs (1,250,537.- LUF).

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately seventy-five thousand Luxembourg Francs (75,000.- LUF).

Extraordinary General Meeting

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of directors is fixed at three and the number of auditors at one.

2.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

- a) Mr Francesco Fabiani, prenamed,
- b) Mr Antonio Fabiani, prenamed,
- c) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

3.- The following has been appointed as statutory auditor, his term of office expiring at the General Meeting of the year 2006:

C.A.S. SERVICES S.A., having its registered office in Luxembourg.

4.- The registered office of the company is established in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

5.- The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company as well as the representation concerning the daily management to Mr Francesco Fabiani, prenamed.

Meeting of the Board of Directors

According to the powers granted, the members of the board, duly present or represented, and accepting their nomination, have immediately thereafter proceeded to appoint by unanimous vote, Mr Francesco Fabiani, prenamed, as managing director to bind the company by its individual signature for matters of daily management.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le onze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1. Monsieur Francesco Fabiani, Docteur en Economie, demeurant à Via Fontana 14D, 6900 Lugano, Suisse,
 - 2. Monsieur Antonio Fabiani, administrateur de sociétés, demeurant à Via Fontana 14D, 6900 Lugano, Suisse,
- les deux ici représentés par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, elle-même représentée par Madame Christelle Ferry, juriste, demeurant à Luxembourg, et Mademoiselle Céline Bertolone, juriste, demeurant à Hayange (France), agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondé de pouvoir A et B,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 21 septembre 2001.

Lesquelles procurations resteront, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}: Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SEARINVEST S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura pas d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société pourra accomplir toutes opérations, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Titre II: Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille Euro (31.000,- EUR) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé est fixé à trois cent mille Euro (300.000,- EUR) représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de dix Euro (10,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication des statuts, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III: Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, une procuration entre administrateurs étant permise, laquelle procuration peut être donnée par lettre, télégramme, télex ou fax.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent voter par lettre, télégramme, télex ou fax.

Les résolutions sont prises à la majorité des voix.

En cas de partage, le président a une voix prépondérante.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV: Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

Titre V: Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2002.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant. Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable. Chaque action donne droit à une voix.

Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2001.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII: Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII: Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Souscription - Libération

Les actions ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Francesco Fabiani, prénommé, mille cinq cent cinquante actions	1.550
2. Monsieur Antonio Fabiani, prénommé, mille cinq cent cinquante actions	1.550
Total: trois mille cent actions	3.100

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (1.250.537,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ soixante-quinze mille francs luxembourgeois (75.000,- LUF).

Assemblée Générale Extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006:
 - a) Monsieur Francesco Fabiani, prénommé,
 - b) Monsieur Antonio Fabiani, prénommé,
 - c) LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2006: C.A.S. SERVICES S.A., ayant son siège social à Luxembourg.
4. Le siège social de la société est fixé à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
5. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société concernant cette gestion à Monsieur Francesco Fabiani, prénommé.

Réunion du Conseil d'Administration

Ensuite les membres du conseil d'administration, tous présents ou représentés, et acceptant leur nomination, ont désigné à l'unanimité en conformité des pouvoirs leur conférés par les actionnaires Monsieur Francesco Fabiani, prénommé, comme administrateur-délégué pour engager la société par sa seule signature pour les matières de gestion journalière.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Ferry, C. Bertolone, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 132S, fol. 19, case 2. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 octobre 2001.

G. Lecuit.

(68951/220/334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

PRODISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 45.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 30, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau	(LUF	2.988.056)
--------------------------	------	------------

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Signature.

(68812/693/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

PRODISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 45.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 30, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(LUF	2.988.056)
- Perte de l'exercice 1995	(LUF	2.144.799)
- Report à nouveau	(LUF	5.132.855)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Signature.

(68814/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

PRODISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 45.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 30, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(LUF	5.132.855)
- Perte de l'exercice 1996	(LUF	438.572)
- Report à nouveau	(LUF	5.571.427

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Signature.

(68816/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

PRODISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 45.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 30, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(LUF	5.571.427)
- Perte de l'exercice 1997	(LUF	494.359)
- Report à nouveau	(LUF	6.065.786)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Signature.

(68817/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

PRODISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 45.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée) enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 30, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(LUF	6.065.786)
- Perte de l'exercice 1998	LUF	622.474
- Report à nouveau	(LUF	6.688.260)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Signature.

(68818/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

PRODISTRIBUTION HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 45.698.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 24 octobre 2001, vol. 559, fol. 30, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Résultats reportés	(LUF	6.688.260)
- Bénéfice de l'exercice 1999	LUF	32.221
- Report à nouveau	(LUF	6.656.039)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Signature.

(68819/693/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.813.

—
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 1^{er} juin 2001**Résolutions*

1. Le Conseil d'Administration, dûment mandaté par l'Assemblée Générale du 17 mai 2001, et sur base de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital social en Euros et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, et aux différences résultant des règles d'arrondi, décide:

- de supprimer à titre transitoire la valeur nominale des actions du capital social qui était de dix mille francs belges (10.000 BEF) par action;

- et de convertir le capital social de la société de BEF en Euros avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de change de 1,- Euro pour 40,3399 francs belges et de remplacer dans les statuts toutes références au BEF par des références à l'Euro.

Le capital social de cent cinquante millions de francs belges (150.000.000,- BEF) est converti en trois millions sept cent dix-huit mille quatre cent deux euros et quatre-vingt-sept eurocentimes (3.718.402,87 EUR).

2. Dans le cadre de cette conversion, le Conseil d'Administration décide de procéder à une augmentation du capital social par incorporation d'une partie des résultats reportés, à concurrence de trente et un mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et treize eurocentimes (31.597,13 EUR). Le Conseil d'Administration décide par conséquent de fixer le montant du capital social à trois millions sept cent cinquante mille euros (3.750.000,- EUR), sans création ni émission d'actions nouvelles.

3. Le Conseil d'Administration décide de restaurer la valeur nominale des actions du capital social et de la fixer à deux cent cinquante euros (250,- EUR) par action, chacune jouissant des mêmes droits et avantages.

4. En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**1^{er} alinéa.** Le capital social est fixé à trois millions sept cent cinquante mille euros (3.750.000,- EUR), représenté par douze mille sept cent (12.700) actions «A» d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune et par deux mille trois cents (2.300) actions «B» d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250) chacune, entièrement libérées.»

En conséquence, le Conseil d'Administration chargera Maître Frank Baden de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 26 septembre 2001, vol. 558, fol. 18, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(68964/200/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

FINANCIERE DU BENELUX S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 26.813.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(68965/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

REGALUXE INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 43.438.

Le siège social a été transféré de L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}, à L-2449 Luxembourg, 25, boulevard Royal.

Luxembourg, le 5 septembre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour REGALUXE INVESTMENT, S.à r.l.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 559, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69059/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

OCTIDE HOLDING, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.846.

—
Extrait des résolutions circulaires du conseil d'administration du 18 mai 2001

«... En vertu de cette autorisation, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Il est décidé de supprimer la valeur nominale des actions.
2. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs luxembourgeois (LUF), en euros (EUR). Ainsi, le capital social s'établit à EUR 743.680,57 (sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts euros et cinquante-sept cents).
3. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 6.319,43 (six mille trois cent dix-neuf euros et quarante-trois cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros) sans émission d'actions nouvelles.
4. Il est décidé d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 250,- (deux cent cinquante euros) par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.
5. Il est décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 750.000,- (sept cent cinquante mille euros), représenté par 3.000 (trois mille) actions d'une valeur nominale de EUR 250,- (deux cent cinquante euros) chacune.»
6. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 18 mai 2001.

Pour copie conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 64, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68972/200/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

OCTIDE HOLDING, Société Anonyme Holding.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.846.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(68973/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

EXCEED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.
R. C. Luxembourg B 55.970.

L'an deux mille un, le cinq octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

La société anonyme ALTI, avec siège social à F-92300 Levallois Perret, 17, rue Louis Rouquier, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le N° B 401.595.483,

ici représentée par son président du Conseil d'Administration, Monsieur André Bensimon, administrateur de société, demeurant à F-75015 Paris, 96, avenue de Suffren.

Laquelle société, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée EXCEED, S.à r.l., avec siège social à Strassen, constituée suivant acte notarié en date du 19 juillet 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations N° 568 du 6 novembre 1996 et dont les statuts furent modifiés par acte du notaire instrumentant en date du 7 janvier 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de 1999, page 13760, et en date du 5 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 745 du 10 octobre 2000;

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de changer l'année sociale de la société pour la modifier en une année sociale débutant le 1^{er} octobre pour se terminer le 30 septembre de l'année suivante.

L'année sociale ayant débuté le 1^{er} janvier 2001 s'est terminée le 30 septembre 2001, et l'année sociale suivante court du 1^{er} octobre 2001 au 30 septembre 2002.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'associé unique décide de modifier l'article 14 et 15 des statuts comme suit:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le premier octobre et finit le trente septembre de l'année suivante.»

«**Art. 15.** Chaque année, le trente septembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales.

Quatrième résolution

L'associé décide de convertir, avec effet au 1^{er} octobre 2001, la monnaie d'expression du capital social de Francs Luxembourgeois (LUF) en euros (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

L'associé décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Francs Luxembourgeois (LUF) en euro (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (12.394,68 EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Cinquième résolution

L'associé décide d'augmenter le capital social de cent trente-sept mille six cent cinq virgule trente-deux euros (137.605,32 EUR) sans émission de parts sociales nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Sixième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par l'associé actuel de la société de sorte que le montant de cent trente-sept mille six cent cinq virgule trente-deux euros (137.605,32 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Septième résolution

L'associé décide de réintroduire une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR) par part sociale.

Huitième résolution

L'associé décide de modifier l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150.000,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de trois cents euros (300,- EUR) chacune, toutes souscrites et libérées par l'associé unique, la société anonyme ALTI, avec siège social à F-92300 Levallois Perret, 17, rue Louis Rouquier.»

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de cent trente-sept mille six cent cinq virgule trente-deux euros (137.605,32 EUR) est évalué à cinq millions cinq cent cinquante mille neuf cent quatre-vingt-cinq francs luxembourgeois (5.550.985,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, à environ cent vingt mille francs luxembourgeois (120.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Bensimon, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 22, case 3. – Reçu 55.510 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 octobre 2001.

G. Lecuit.

(69025/220/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

EXCEED, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Strassen.

R. C. Luxembourg B 55.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 octobre 2001.

G. Lecuit.

(69026/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SOPARIM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.824.

Extrait des résolutions du conseil d'administration du 29 mai 2001

«... En vertu de cette autorisation, les membres du conseil d'administration décident de prendre les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, il est décidé de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social, actuellement exprimé en francs belges (BEF), en euros (EUR), de sorte qu'il s'établisse à EUR 743.680,57 (sept cent quarante-trois mille six cent quatre-vingts euros et cinquante-sept cents).

2. Il est décidé d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 1.319,43 (mille trois cent dix-neuf euros et quarante-trois cents) de sorte qu'il s'établisse à EUR 745.000,- (sept cent quarante-cinq mille euros) sans émission d'actions nouvelles.

3. Il est décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à EUR 745.000,- (sept cent quarante-cinq mille euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions sans désignation de valeur nominale.»

4. Il est décidé de donner mandat à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 29 mai 2001.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2001, vol. 554, fol. 21, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68974/200/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SOPARIM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 16.824.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(68975/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

ARCHIPEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.388.

L'an deux mille un, le neuf octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARCHIPEL HOLDINGS S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 30 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial C N° 122 du 22 mars 1993, dont les statuts furent modifiés suivant acte notarié, en date du 22 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C numéro 120 du 31 mars 1994 et suivant acte du notaire instrumentant, en date du 29 décembre 2000, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Karine Vautrin, juriste, demeurant à Hettange (France), qui désigne comme secrétaire Monsieur Delio Cipolletta, juriste, demeurant à F-Bousse.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Ronald Chamielec, comptable, demeurant à Lexy (France).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de deux cent mille Dollars des Etats-Unis (200.000,- USD) par l'émission de neuf mille deux cent vingt-six (9.226) actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de deux cent soixante-quinze mille huit cent soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis (275.874,- USD) représenté par douze mille sept cent vingt-six (12.726) actions sans désignation de valeur nominale.

2. Souscription et libération en espèces par les actionnaires.

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

4. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cent mille Dollars des Etats-Unis (200.000,- USD) pour le porter de son montant actuel de soixante-quinze mille huit cent soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis (75.874,- USD) à deux cent soixante-quinze mille huit cent soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis (275.874,- USD) par la souscription et l'émission de neuf mille deux cent vingt-six (9.226) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Sont alors intervenues aux présentes:

1. LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Karine Vautrin, prénommée et Monsieur Ronald Chamielec, prénommé, agissant conjointement en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B, laquelle déclare souscrire 4.613 actions nouvelles.

2. T.C.G. GESTION S.A., ayant son siège social à Luxembourg, ici représentée par Mademoiselle Karine Vautrin, prénommée, et Monsieur Ronald Chamielec, prénommé, agissant conjointement et en leurs qualités respectives de fondés de pouvoir A et B, laquelle déclare souscrire 4.613 actions nouvelles.

Les neuf mille deux cent vingt-six (9.226) actions nouvelles ont été intégralement libérées moyennant versement en espèces de sorte que la somme de deux cent mille Dollars des Etats-Unis (200.000,- USD) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante.

«**Art. 5. alinéa 1er.** Le capital social de la société est fixé à deux cent soixante-quinze mille huit cent soixante-quatorze Dollars des Etats-Unis (175.874,- USD) représenté par douze mille sept cent vingt-six (12.726) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux cent mille Dollars des Etats-Unis (200.000,- USD) est évalué à 220.215,80 EUR=8.883.483,- LUF.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes à environ deux cent mille francs luxembourgeois (200.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Vautrin, D. Cipolletta, R. Chamielec, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 22, case 5. – Reçu 87.762 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 octobre 2001.

G. Lecuit.

(69027/220/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

ARCHIPEL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 42.388.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 25 octobre 2001.

G. Lecuit.

(69028/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

UID FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.134.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2000

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Joseph Weschler, qui désigne comme secrétaire Monsieur Zvi Weinroth et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Samuel Wechsler.

Le président constate que l'Assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre, par acte sous seing privé, à la majorité simple, sans que les publications n'aient été requises, les décisions figurant à l'ordre du jour qui est le suivant:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2000.

2. Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros à concurrence de EUR 265.42 pour le porter de EUR 31.234,58 Euros à 31.500,- Euros par incorporation des Réserves.

3. Adaptation de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «le capital social est fixé à trente et un mille cinq cent euros (EUR 31.500,-) représenté par cent vingt-six (126) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Divers.

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le capital social actuellement exprimé en LUF est converti en Euros

2) Le capital social est porté de EUR 31.234,58 à EUR 31.500,- par incorporation des Réserves à concurrence de EUR 265,42.

3) La mention du capital social est adaptée.

4) L'article 3 des statuts est adapté et a la teneur suivante: «le capital social est fixé à trente et un mille cinq cent euros (EUR 31.500,-) représenté par cent vingt-six (126) actions sans désignation de valeur nominale.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 12.00 heures.

S. Wechler, / J. Weschler / Z. Weinroth

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 94, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68976/200/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

UID FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.134.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(68977/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

KONNICK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 32.270.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 95, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(68636/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

KONNICK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 32.270.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 95, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

Pour la société
Signature
Un mandataire

(68635/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

KONNICK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 32.270.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 20 août 2001 que:
L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

Fara Chorfi
I.G.C. S.A.
Koen De Vleeschauwer

Elle réélit au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable:
ELPERS & CO.

Pour inscription - modification
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68643/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

KONNICK INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 31, rue Albert I^{er}.
R. C. Luxembourg B 32.270.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée des actionnaires, tenue en date du 20 août 2001 que:
L'assemblée a réélu au poste d'administrateur pour un terme d'une année renouvelable:

Fara Chorfi
I.G.C. S.A.
Koen De Vleeschauwer

Elle réélit au poste de commissaire aux comptes de la société pour un terme d'une année renouvelable:
ELPERS & CO.

Pour inscription - modification
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 septembre 2001, vol. 557, fol. 95, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68644/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001.

GIANT PEARL CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 83.548.

Il résulte d'une délibération du Conseil d'Administration que MM. Jean Fell, expert-comptable, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, et Gérard Matheis, conseil économique, domicilié professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, ont été nommés administrateurs-délégués avec signature individuelle pour la gestion journalière.

Luxembourg, le 18 septembre 2001.

Pour avis et conforme
Pour GIANT PEARL CAPITAL S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 559, fol. 11, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69056/528/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

DESERET ADVENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.626.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2000

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Beyers, qui désigne comme secrétaire Madame Anne Willem et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Dochen.

Le président constate que l'Assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre, par acte sous seing privé, à la majorité simple, sans que les publications n'aient été requises, les décisions figurant à l'ordre du jour qui est le suivant:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2000.

2. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent nonante-quatre euros (EUR 247.894,-) représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

3. Divers.

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le capital social actuellement exprimé en LUF est converti en Euros

2) La mention du capital social est adaptée.

3) L'article 3 des statuts est adapté et a la teneur suivante: «le capital social est fixé à deux cent quarante-sept mille huit cent nonante-quatre euros (EUR 247.894,-) représenté par cent (100) actions sans mention de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 12.00 heures.

M. Beyers, / P. Dochen / A. Willem

Le président / Le scrutateur / Le secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(68978/200/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

DESERET ADVENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 46.626.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(68979/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

CYLCARB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 12.155.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 27 août 2001, vol. 557, fol. 14, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

(68924/281/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

CYLCARB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.
R. C. Luxembourg B 12.155.

EXTRAIT*Dividende*

L'assemblée générale des associés tenue le 4 mai 2001 a décidé l'affectation suivante des résultats de l'exercice 2000 à la disposition de l'assemblée:

- dividende de 1500,- LUF brut	6.750.000,- LUF
- au report à nouveau du solde	p.m.

Comptes annuels au 31 décembre 2000

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le ...

Capital social

Par décision de l'assemblée générale des associés, suivant acte du notaire Christine Doerner, de résidence à Bettembourg, en date du 2 mai 2001, non encore publié, le capital social a été converti en Euros et l'article 5 des statuts a été remanié en conséquence pour fixer celui-ci à 67.500,- Euros, représenté par 2.700 parts sociales avec une valeur de 25,- Euros chacune.

Gérance

Par décision d'une assemblée générale extraordinaire tenue à Luxembourg le 6 août 2001, la gérance a été élargie et les personnes suivantes ont été nommées, avec les pouvoirs décrits ci-après:

1. Monsieur Jean-Paul Lanners, ingénieur diplômé, demeurant 123, route de Dommeldange, L-1453 Luxembourg
2. Monsieur Jacques Lanners, directeur de la production de CERAMETAL, S.à r.l., demeurant 10, rue des Bouleaux, L-7307 Steinsel
3. Monsieur Thierry Wolter, directeur Marketing et Vente de CERAMETAL, S.à r.l., demeurant 8, rue de Diekirch, L-8550 Noerdange

Monsieur Jean-Paul Lanners exerce les fonctions de Président du Conseil de Gérance.

La société sera, dans ses rapports avec les tiers, valablement représentée par la signature individuelle de Monsieur Jean-Paul Lanners ou par la signature conjointe à deux des gérants Messieurs Jacques Lanners et Thierry Wolter ou par la signature conjointe à deux d'un de ces deux gérants et d'un fondé de procuration de la société, ou de toute autre manière décidée de cas en cas par la gérance pour des actes désignés ou délégués par celle-ci

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

C. Doerner

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 3 octobre 2001, vol. 321, fol. 22, case 8/2 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(68925/281/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

CYLCARB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8232 Mamer, 101, route de Holzem.

R. C. Luxembourg B 12.155.

Les statuts coordonnés au 2 mai 2001 enregistrés à Luxembourg le 3 octobre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

(68926/281/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

P.B.A. DEVELOPMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

L'an deux mille un, le trois octobre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

Monsieur Michele Capurso, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, rue des Genêts, 24.

Monsieur Christophe Masuccio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, rue des Genêts, 24. agissant en leur qualité d'administrateurs de société dénommée P.B.A. DEVELOPMENT S.A., avec siège social à L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 14 février 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 273 du 19 juin 1995,

Dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 20 septembre 2001, en cours de publication au Mémorial C,

en vertu d'une décision du Conseil d'Administration de la Société, en date du 3 octobre 2001.

Le procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de documenter leurs déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de trois virgule dix euros (EUR 3,10) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-dix cents (EUR 36.384,70), représenté par onze mille sept cent trente-sept (11.737) actions, d'une valeur nominale de trois euros et dix cents (EUR 3,10) chacune.

3.- Qu'aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 20 septembre 2001, les actionnaires ont autorisé, pendant une période d'un mois, le Conseil d'administration à augmenter le capital souscrit à trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-dix cents (EUR 36.384,70), représenté par onze mille sept cent trente-sept (11.737) actions, d'une valeur nominale de trois euros et dix cents (EUR 3,10) chacune. L'augmen-

tation du capital sera émise sous forme d'actions avec une prime d'émission de deux cent mille quatre cent vingt et un euros et quarante-sept cents (EUR 200.421,47). Le Conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à une telle émission sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscriptions des actions à émettre.

4. Que le Conseil d'administration a constaté le versement par la société FINANCES & STRATEGIES S.A. d'un montant total de deux cent cinq mille huit cent six virgule dix-sept euros (205.806,17) correspondant aux onze mille sept cent trente-sept (11.737) actions, d'une valeur nominale de trois euros et dix cents (EUR 3,10) chacune, avec une prime d'émission de deux cent mille quatre cent vingt et un euros et quarante-sept cents (EUR 200.421,47).

5. Que le conseil d'administration a décidé d'émettre un titre représentatif au porteur numéro 8, portant sur mille sept cent trente-sept (1.737) actions d'une valeur nominale de trois virgule dix euros (EUR 3,10) chacune.

6.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un certificat bancaire, attestant que le montant de deux cent cinq mille huit cent six virgule dix-sept euros (205.806,17) se trouve être à la disposition de la société.

7.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-dix cents (EUR 36.384,70), de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit de la société est fixé à trente-six mille trois cent quatre-vingt-quatre euros et soixante-dix cents (EUR 36.384,70), représenté par onze mille sept cent trente-sept (11.737) actions, d'une valeur nominale de trois euros et dix cents (EUR 3,10) chacune.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues dans l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à la somme de cent trente mille francs luxembourgeois (LUF 130.000,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation en langue du pays donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ils sont signés avec le notaire le présent acte.

Signé: Carpuso, Masuccio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 10CS, fol. 10, case 8. – Reçu 95.527 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 octobre 2001.

P. Bettingen.

(69013/202/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

DESERET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.206.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 décembre 2000

L'assemblée est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Marc Beyers, qui désigne comme secrétaire Madame Anne Willem et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Dochen.

Le président constate que l'Assemblée est habilitée, conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, de prendre, par acte sous seing privé, à la majorité simple, sans que les publications n'aient été requises, les décisions figurant à l'ordre du jour qui est le suivant:

1. Conversion du capital social actuellement exprimé en LUF en Euro avec effet au 1^{er} janvier 2000.

2. Augmentation du capital dans le cadre autorisé par la loi relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros à concurrence de EUR 82,16 pour le porter de EUR 656.917,44 Euros à 657.000,- Euros par incorporation des Résultats Reportés.

3. Adaptation de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante: «le capital social est fixé à six cent cinquante-sept mille euros (EUR 657.000,-) représenté par deux mille six cent cinquante (2.650) actions sans désignation de valeur nominale.

4. Divers.

L'assemblée, après en avoir délibéré, prend, chacune à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1) Le capital social actuellement exprimé en LUF est converti en Euros

2) Le capital social est porté de EUR 656.917,84 à EUR 657.000,- par incorporation des Résultats Reportés à concurrence de EUR 82,16.

3) La mention du capital social est adaptée.

4) L'article 3 des statuts est adapté et a la teneur suivante: «le capital social est fixé à six cent cinquante-sept mille euros (EUR 657.000,-) représenté par deux mille six cent cinquante (2.650) actions sans désignation de valeur nominale.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance à 12.00 heures.

M. Beyers, / P. Dochen / A. Willem

Le président / Le scrutateur / La secrétaire

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 556, fol. 46, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(68980/200/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

DESERET S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.206.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(68981/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

J.V.P.H. S.A., JOINT VENTURE PARTNERSHIP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.340.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 octobre 2001

«... Après en avoir délibéré, et en vertu de l'autorisation lui accordée par l'assemblée générale, le conseil prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 modifiant la loi du 10 août 1915, le conseil d'administration décide de convertir le capital social et le capital autorisé, actuellement exprimés en francs luxembourgeois, en euros. Ainsi, le capital social s'établit à EUR 74.368,06 et le capital autorisé à EUR 2.478.935,25.

2. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital social souscrit par incorporation de bénéfices reportés de EUR 631,94 de sorte qu'il s'établisse à EUR 75.000 sans émission d'actions nouvelles.

3. Le conseil d'administration décide d'augmenter le capital autorisé de EUR 21.064,75 de sorte qu'il s'établisse à EUR 2.500.000,-.

4. Le conseil d'administration décide d'adapter la valeur nominale des actions et de la fixer à EUR 25 par action. Ainsi, le capital social sera dorénavant représenté par 3.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune et le capital autorisé par 100.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

5. Le conseil d'administration décide de modifier les alinéas 1 et 4 de l'article 5 des statuts pour leur donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital souscrit est fixé à soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-), représenté par trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

«**4^{ème} alinéa.** Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-) qui sera représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

6. Mandat est donné à chaque administrateur, agissant individuellement, afin de procéder aux écritures comptables qui s'imposent, de procéder aux inscriptions dans les registres sociaux et d'établir des statuts coordonnés suite aux résolutions de la présente...»

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Pour extrait conforme

J. Seil

Enregistré à Grevenmacher, le 25 octobre 2001, vol. 168, fol. 81, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

(68986/231/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

J.V.P.H. S.A., JOINT VENTURE PARTNERSHIP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 62.340.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 26 octobre 2001.

Pour la société

J. Seckler

(68987/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

JATTIS 4 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.934.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(68982/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

JATTIS 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.933.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(68983/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

JATTIS 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.932.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(68984/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

JATTIS 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 65.931.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(68985/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

KINEMAX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 66.154.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 octobre 2001.

E. Schroeder.

(68992/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SAMSIM S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 61.853.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 37, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(69043/510/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

R.A.T. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 49.702.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille un, le douze octobre.

Par-devant Maître Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey, ici représentée par Madame Corina Faber, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire de documenter les déclarations suivantes:

- La société anonyme R.A.T. HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, fut constituée par acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 23 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 17 février 1995, numéro 70.

- Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, en date du 30 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 21 février 2000 numéro 159.

- La société a actuellement un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF), représenté par 15.000 actions sans valeur nominale.

- Le comparant déclare que toutes les actions ont été réunies entre les mains d'un seul actionnaire, savoir INTERNATIONAL GLASHOLDING S.A., préqualifiée.

- L'actionnaire unique déclare procéder à la dissolution de la société R.A.T. HOLDING S.A.

- Il a pleine connaissance des statuts de la société et connaît parfaitement la situation financière de la société.

- Il donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Il reprend à sa charge en tant que liquidateur tout l'actif ainsi que le cas échéant l'apurement du passif connu ou inconnu de la société qui devra être terminé avant toute affectation quelconque de l'actif à sa personne en tant qu'actionnaire unique.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société R.A.T. HOLDING S.A.

Les livres et documents comptables de la société R.A.T. HOLDING S.A. demeureront conservés pendant cinq ans à L-2163 Luxembourg, 10, avenue Monterey.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Faber, E. Schroeder.

Enregistré à Mersch, le 22 octobre 2001, vol. 419, fol. 73, case 10. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 octobre 2001.

E. Schroeder.

(68996/228/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

LIKO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
R. C. Luxembourg B 82.639.

—
EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales en date du 26 octobre 2001 que MOBILE STORAGE UK FINANCE LIMITED PARTNERSHIP, avec siège à Old British Coal Transport Depot, Philadelphia Lane, Houghton-le-Spring, Tyne & Wear DH4 4TG, Royaume-Uni, est dorénavant actionnaire unique de la société LIKO LUXEMBOURG INTERNATIONAL, S.à r.l.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

Pour extrait conforme

ERNST & YOUNG

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2001, vol. 559, fol. 58, case 3. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69083/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

CDT ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.712.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 octobre 2001.

E. Schroeder.

(68993/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

CREDITANSTALT GLOBAL MARKETS FUND ADVISOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 54.123.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 octobre 2001

E. Schroeder.

(68994/228/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

PRIEQUITY MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R. C. Luxembourg B 26.329.

L'an deux mille un, le seize octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIEQUITY MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le N° 26.329.

L'assemblée est ouverte à 10.45 heures,

sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Jean, employée de Banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Christian Six, employé de Banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution de PRIEQUITY MANAGEMENT S.A.

2. Nomination de la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, en qualité de liquidateur représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard et détermination de ses pouvoirs.

3. Instructions au liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire qui doit être tenue le 25 octobre 2001 et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le 25 octobre 2001.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, société établie à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus larges et en particulier ceux décrits aux articles 144 et ss. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans qu'il y ait besoin d'une autorisation par l'Assemblée Générale, même dans les cas prévus à l'article 145 de la même loi.

Le liquidateur n'a pas besoin de dresser inventaire et peut se référer aux documents de la Société.

Il peut, sur des points particuliers et spécifiques, et sous sa propre responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs autres personnes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager individuellement la Société sans limitation.

Troisième résolution

L'assemblée charge le liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire qui doit être tenue le 25 octobre 2001 et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le 25 octobre 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 11.00 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Visconti, V. Jean, J.-C. Six et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 132S, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

R. Neuman.

(69014/226/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

PRIBOND MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 21.204.

L'an deux mille un, le seize octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIBOND MANAGEMENT S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le N° 21.204.

L'assemblée est ouverte à 10.30 heures,

sous la présidence de Monsieur Philippe Visconti, employé de Banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

qui désigne comme secrétaire Madame Véronique Jean, employée de Banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Christian Six, employé de Banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution de PRIBOND MANAGEMENT S.A.

2. Nomination de la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, en qualité de liquidateur représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard et détermination de ses pouvoirs.

3. Instructions au liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire qui doit être tenue le 25 octobre 2001 et de convoquer une assemblée générale pour la clôture de la liquidation le 25 octobre 2001.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur la BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD LUXEMBOURG, société établie à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, représentée par Monsieur Jean-Edmond Ezard.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus larges et en particulier ceux décrits aux articles 144 et ss. de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans qu'il y ait besoin d'une autorisation par l'Assemblée Générale, même dans les cas prévus à l'article 145 de la même loi.

Le liquidateur n'a pas besoin de dresser inventaire et peut se référer aux documents de la Société.

Il peut, sur des points particuliers et spécifiques, et sous sa propre responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à une ou plusieurs autres personnes.

Le liquidateur a le pouvoir d'engager individuellement la Société sans limitation.

Troisième résolution

L'assemblée charge le liquidateur de présenter son rapport sur la liquidation à une assemblée générale extraordinaire qui doit être tenue le 25 octobre 2001 et de convoquer une assemblée générale extraordinaire pour la clôture de la liquidation le 25 octobre 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Visconti, V. Jean, J.C. Six et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 132S, fol. 16, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

R. Neuman.

(69015/226/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

CORVIGLIA.

Siège social: L-2546 Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

(69006/207/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

TELEDIRECT S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 50.816.

L'an deux mille un, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELEDIRECT S.A., avec siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 50.816.

L'assemblée est ouverte à 9.20 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Boever, employé privé, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lily Frantzen, assistante juridique, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edouard de Fierlant, company secretary, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs conformément à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour. Elle nomme liquidateur Monsieur Julien Joseph, contrôleur de gestion, demeurant à 7, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm, a qui elle confère les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans qu'il ne doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires spéciaux.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

L'assemblée ratifie pour autant que de besoin la décision de l'assemblée générale du 30 novembre 2000 de dissoudre la société et de nommer Monsieur Julien Joseph, préqualifié, comme liquidateur ainsi que les actes posés par ce dernier en cette qualité.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.25 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Boever, L. Frantzen, E. de Fierlant et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 132S, fol. 16, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

R. Neuman.

(69016/226/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

TELEDIRECT S.A. ET CIE S.E.C.S., Société en commandite simple (en liquidation).

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 53.691.

L'an deux mille un, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TELEDIRECT S.A. ET CIE S.E.C.S., avec siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le N° 53.691.

L'assemblée est ouverte à 9.30 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Boever, employé privé, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lily Frantzen, assistante juridique, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edouard de Fierlant, company secretary, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs conformément à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour. Elle nomme liquidateur Monsieur Julien Joseph, contrôleur de gestion, demeurant à 7, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm,

a qui elle confère les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans qu'il ne doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires spéciaux.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

L'assemblée ratifie pour autant que de besoin la décision de l'assemblée générale du 30 novembre 2000 de dissoudre la société et de nommer Monsieur Julien Joseph, préqualifié, comme liquidateur ainsi que les actes posés par ce dernier en cette qualité.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.35 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Boever, L. Frantzen, E. de Fierlant et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 132S, fol. 16, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

R. Neuman.

(69017/226/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

BROOKS AUTOMATION LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

Decision of the sole Shareholder

On September 28th, 2001 at 17.00 hours, the following decision was taken by the sole shareholder of the Luxembourg Company by the name of BROOKS AUTOMATION LUXEMBOURG, S.à r.l. with registered office in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. The aforesaid company was incorporated on September 21st, 2001 by a notarial deed of notary Gérard Lecuit, residing in Hesperange, of which the articles of association have not been published yet.

The sole shareholder represented at the meeting and the number of shares held by this shareholder have been mentioned on an attendance list signed by the sole shareholder.

The sole shareholder declares the following:

I. Pursuant to the above mentioned attendance list, five hundred ordinary shares (500), each of with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25,-) each are represented at this meeting. The entire issued capital of the Company of twelve thousand five hundred euro (EUR 12.500,-) is duly represented at this meeting, and consequently the meeting is regularly constituted and can validly deliberate and decide on the different items of the agenda, without prior convening notices.

II. That the agenda of the present extraordinary general meeting is as follows:

Agenda:

- Appointment of a new B manager, Lynda M. Avallone, 26 Cannon Forge Drive, Foxboro, MA 02035.

The above has been considered as correct by the sole shareholder.

Thereafter the sole shareholder has adopted the following resolution:

Resolution

The sole shareholder decides to appoint a new B manager, Lynda M. Avallone, Vice President and Corporate Treasurer of BROOKS AUTOMATION, INC, residing at 26 Cannon Forge Drive, Foxboro, MA 02035, with effect as of today, September 28th, 2001.

As a result, the managers of the Company are as follows:

Manager A:

- HALSEY, S.à r.l.

Manager B:

- Mr Michael W. Pippins;

- Ms Ellen B. Richstone;

- Ms Lynda M. Avallone.

There being no further points on the agenda, the sole shareholder thereupon closes the meeting at 17.20 hours.

Thus drawn up and executed in Luxembourg on September 28th, 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2001, vol. 558, fol. 66, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour mention, délivré à la demande de la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 24 octobre 2001.

G. Lecuit.

(69022/220/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

INTEGRALE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg-Kirchberg, 63, boulevard Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 62.098.

L'an deux mille un, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Marthe Thyes-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INTEGRALE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à L-5885 Hesperange, 201, route de Thionville, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 62.098, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 174 du 24 mars 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant en date du 14 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 589 du 13 août 1998 et du 20 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 606 du 7 août 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Emile Dereymaeker, administrateur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique).

Monsieur le président désigne comme secrétaire Monsieur Diego Aquilina, directeur général, demeurant à Liège (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Riviere, directeur, demeurant à Paris (France).

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter :

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les dix mille (10.000) actions représentant l'intégralité du capital social, actuellement fixé à sept millions huit cent mille Euros (EUR 7.800.000,-) sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour :

1.- Transfert du siège social statutaire de la société de Hesperange à Luxembourg-Kirchberg, avec effet rétroactif au 15 septembre 2001.

2.- Modification du 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts.

3.- Fixation d'une nouvelle adresse de la société.

Sur ce, l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social statutaire de la société de Hesperange à Luxembourg-Kirchberg, avec effet rétroactif au 15 septembre 2001, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg-Kirchberg.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer l'adresse de la société à L-1513 Luxembourg-Kirchberg, 63, boulevard Prince Félix.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, le présent procès-verbal.

Signé: E. Dereymaeker, D. Aquilina, A. Riviere, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 132S, fol. 25, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

M. Thyes-Walch.

(69037/233/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

INTEGRALE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1513 Luxembourg-Kirchberg, 63, boulevard Prince Félix.
R. C. Luxembourg B 62.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2001.

(69038/233/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

PHARMA TRUST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 22.061.

Les bilans aux 31 décembre 1995, 1996, 1997, 1998 et 1999, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 42, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(69061/521/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

**MUTUALITE LUXEMBOURGEOISE DU TOURISME, SOCIETE COOPERATIVE DE CAUTION
MUTUELLE, Société Coopérative.**

Siège social: L-2014 Luxembourg, 31, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 63.569.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 42, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2001.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(69062/521/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

**BSB INTERNATIONAL S.A., BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS INTERNATIONAL S.A.,
Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2445 Luxembourg, 43, rue des Roses.
R. C. Luxembourg B 81.610.

L'an deux mille un, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BUSINESS SOLUTIONS BUILDERS INTERNATIONAL S.A. en abrégé BSB INTERNATIONAL S.A., avec siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le N° 81.610.

L'assemblée est ouverte à 16.15 heures,

sous la présidence de Monsieur Michel Isaac, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 43, rue des Roses,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric Goosse, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 134, route d'Arlon.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Paul Massart, directeur général de BSB S.A., avec adresse professionnelle à Luxembourg, 43, rue des Roses, tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs conformément à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour. Elle nomme liquidateur Monsieur Michel Isaac, ingénieur civil, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 43, rue des Roses,

à qui elle confère les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans qu'il ne doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires spéciaux.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Isaac, F. Goosse, P. Massart et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 132S, fol. 16, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

R. Neuman.

(69020/226/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

CITCO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 72.924.

In the year two thousand one, on the eleventh of October.

Before the undersigned Maître Gérard Lecuit, notary public residing in Hesperange.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of CITCO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., a société anonyme, having its registered office in Luxembourg, constituted by a deed of the undersigned notary, on November 22, 1999, published in the Mémorial, Recueil C number 95 of January 28, 2000.

The meeting was opened by Mr Tim van Dijk, company director, residing in Luxembourg, being in the chair, who appointed as secretary Miss Sandrine Martz, accountant, residing in Ranguévaux (France).

The meeting elected as scrutineer Mr Alex van Zeeland, financial controller, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Suppression of the designation of the nominal value of the shares.
2. Conversion of the currency of the corporate capital from United States Dollars (USD) into Euro (EUR) with effect as of January 1, 2001 at the rate of exchange prevailing on October 9, 2001; conversion of all accounts in the books of the Company from United States Dollars (USD) into Euro (EUR).
3. Increase of the converted capital by sixteen thousand one hundred and sixty-four point fifty-three Euro (16,164.53 EUR) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to one million two hundred and ten thousand Euro (1,210,000.- EUR) represented by one thousand one hundred (1,100) shares without designation of a nominal value.
4. Subscription to this increase of capital and full payment by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital.
5. Reintroduction of the designation of the nominal value, so that the subscribed capital will amount to one million two hundred and ten thousand Euro (1,210,000.- EUR) represented by one thousand one hundred (1,100) shares with a par value of one thousand one hundred Euro (1,100.- EUR) each.
6. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association.
7. Transfer of the registered office of the company to L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.
8. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the said attendance list, all the shares in circulation are present or represented at the present general meeting, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides the suppression of the designation of the nominal value of the shares.

Second resolution

The general meeting decides to convert the corporate capital of United States dollars (USD) into Euro (EUR) with effect as of January 1, 2001 at the rate of exchange of 0.9214 USD for 1.- EUR prevailing on October 9, 2001.

The proof of the rate of exchange existing between the United States Dollar and the Euro on October 9, 2001 has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

The general meeting decides to convert all accounts in the books of the Company from United States Dollars (USD) into Euro (EUR).

After conversion, the capital is fixed at one million one hundred and ninety-three thousand eight hundred and thirty-five point forty-seven Euro (1,193,835.47 EUR) represented by one thousand one hundred (1,100) shares without a nominal value.

Third resolution

The general meeting decides to increase the converted capital by an amount of sixteen thousand one hundred and sixty-four point fifty-three Euro (16,164.53 EUR) without issuing any new shares, so that after this increase the subscribed capital will amount to one million two hundred and ten thousand Euro (1,210,000.- EUR) represented by one thousand one hundred (1,100) shares without designation of a nominal value.

Fourth resolution

This increase of capital has been fully paid up by contribution in cash by the actual shareholders proportionally to their respective participations in the share capital so that the amount of sixteen thousand one hundred and sixty-four point fifty-three Euro (16,164.53 EUR) is at the disposal of the company; proof of the payments has been given to the undersigned notary.

Fifth resolution

The general meeting decides the reintroduction of a nominal value to one thousand one hundred Euro (1,100.- EUR) per share.

Sixth resolution

The general meeting decides to amend article 5, first paragraph of the articles of incorporation which will read as follows:

«**Art. 5. First paragraph.** The corporate capital is set at one million two hundred and ten thousand Euro (1,210,000.- EUR) represented by one thousand one hundred (1,100) shares with a par value of one thousand one hundred Euro (1,100.- EUR) each.»

Seventh resolution

The general meeting decides to transfer the registered office to L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

Costs

For the purposes of the registration, the amount of sixteen thousand one hundred and sixty-four point fifty-three Euro (16,164.53 EUR) is valued at six hundred and fifty-two thousand seventy-five Luxembourg francs (652,075.- LUF).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the company as a result of the presently stated, increase of capital are estimated at approximately forty thousand Luxembourg francs (40,000.- LUF).

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil un, le onze octobre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CITCO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 22 novembre 1999, publié au Mémorial Recueil C N° 95 du 28 janvier 2000. L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Tim van Dijk, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Sandrine Martz, comptable, demeurant à Ranguieux (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alex van Zeeland, contrôleur financier, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du Jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions.
2. Changement de la monnaie d'expression du capital social de Dollars des Etats-Unis (USD) en Euro (EUR) avec effet au 1er janvier 2001 au cours de change en vigueur le 9 octobre 2001; changement de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Dollars des Etats-Unis (USD) en Euro (EUR).
3. Augmentation du capital converti à concurrence de seize mille cent soixante-quatre virgule cinquante-trois Euro (16.164,53 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social sera fixé à un million deux cent dix mille euros (1.210.000.- EUR) représenté par mille cent (1.100) actions sans désignation de valeur nominale.
4. Souscription de cette augmentation de capital et paiement en espèces par les actionnaires actuels au prorata de leurs participations dans le capital.

5. Réintroduction de la désignation d'une valeur nominale, ainsi le capital social de un million deux cent dix mille euros (1.210.000,- EUR) sera représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de mille cent euros (1.100,- EUR) chacune.

6. Modification afférente de l'article 5 des statuts.

7. Transfert du siège social de la société à L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2001, la monnaie d'expression du capital social dollars des Etats-Unis (USD) en euro (EUR) au cours de change de 0,9214 USD pour 1,- EUR en vigueur le 9 octobre 2001.

La preuve du cours existant entre le dollar des Etats-Unis et l'Euro au 9 octobre 2001 a été rapportée au notaire instrumentant suivant certificat bancaire.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de Dollars des Etats-Unis en Euro (EUR).

Après cette conversion, le capital social est fixé à un million cent quatre-vingt-treize mille huit cent trente-cinq virgule quarante-sept euros (1.193.835,47 EUR) représenté par mille cent (1.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital converti à concurrence d'un montant de seize mille cent soixante-quatre virgule cinquante-trois euros (16.164,53 EUR) sans émission d'actions nouvelles, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de un million deux cent dix mille euros (1.210.000,- EUR) représenté par mille cent (1.100) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'augmentation de capital a été intégralement libérée en espèces par les actionnaires actuels de la société au prorata de leurs participations dans le capital de sorte que le montant de seize mille cent soixante-quatre virgule cinquante-trois euros (16.164,53 EUR) est à la disposition de la société; preuve de ces paiements a été donnée au notaire instrumentant.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de mille cent euros (1.100,- EUR) par action.

Sixième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. 1^{er} alinéa.** Le capital social est évalué à un million deux cent dix mille euros (1.210.000,- EUR) représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de mille cent euros (1.100,- EUR) chacune.

Septième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de seize mille cent soixante-quatre virgule cinquante-trois euros (16.164,53 EUR) est évalué à six cent cinquante-deux mille soixante-quinze francs luxembourgeois (652.075,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital à environ quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé : T. van Dijk, S. Martz, A. van Zeeland, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 132S, fol. 19, case 1. – Reçu 6.521 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 octobre 2001

G. Lecuit

(69032/220/171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

CITCO FINANCE (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 72.924.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 29 octobre 2001.

G. Lecuit.

(69033/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

COMPAGNIE INVESTISSEMENT EUROPE HOLDING LUXEMBOURG S.A.H.,

Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 32.283.

L'an deux mille un, le dix-huit octobre.

Par-devant Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, soussignée.

A Luxembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding COMPAGNIE INVESTISSEMENT EUROPE HOLDING LUXEMBOURG S.A.H., ayant son siège social à L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 32.283, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 octobre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 131 du 21 avril 1990 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 27 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 69 du 12 février 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eric Lacoste, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Nadia Comodi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Françoise Rollin, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire d'acter.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et les actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que la présente assemblée générale a été convoquée par un avis de convocation publié:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 825 du 28 septembre 2001 et numéro 861 du 9 octobre 2001,

- au journal «Letzebuurger Journal» en date des 28 septembre 2001 et 9 octobre 2001.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour :

1.- Modification de la dénomination sociale de la société en COMPAGNIE INVESTISSEMENT EUROPE HOLDING LUXEMBOURG S.A.

2.- Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet social la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de tout consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La société peut faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales et financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social.»

3.- Changement de la monnaie d'expression du capital social de la société de francs luxembourgeois en euros, avec effet au 1^{er} janvier 2001, au cours de 1,- EUR pour 40,3399 LUF, le nouveau capital de la société s'élevant à EUR 257.809,27.

4.- Suppression de la valeur nominale des actions.

5.- Augmentation du capital de la société à concurrence de cent cinquante-huit mille cent quatre-vingt-dix Euros et soixante-treize Eurocentimes (EUR 158.190,73) pour le porter de son montant actuel de deux cent cinquante-sept mille huit cent neuf Euros et vingt-sept Eurocentimes (EUR 257.809,27) à quatre cent seize mille Euros (EUR 416.000,-) par incorporation d'une partie des résultats reportés, de sorte que le capital sera de quatre cent seize mille Euros (EUR 416.000,-).

6.- Fixation de la valeur nominale des actions à quarante Euros (EUR 40,-) chacune de sorte que le capital social de la société, fixé à quatre cent seize mille Euros (EUR 416.000,-), soit représenté par dix mille quatre cents (10.400) actions d'une valeur nominale de quarante Euros (EUR 40,-) chacune.

7.- Autorisation à conférer au conseil d'administration d'augmenter le capital à quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000,-) représenté par cent mille (100.000) actions d'une valeur nominale de quarante Euros (EUR 40,-) chacune.

8.- Modification afférente des articles 1, 4 et 5 des statuts.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence prémentionnée que sur les dix mille quatre cents (10.400) actions actuellement en circulation et représentant l'intégralité du capital social, fixé à dix millions quatre cent mille francs luxembourgeois (LUF 10.400.000,-), trois (3) actions sont dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

V.- Que vu l'ordre du jour et les prescriptions de l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite, la présente assemblée n'est pas régulièrement constituée et ne peut délibérer sur l'ordre du jour lui soumis pour défaut du quorum de présence requis.

Qu'une deuxième assemblée générale extraordinaire des actionnaires devra donc être convoquée avec le même ordre du jour par des annonces à faire paraître dans les délais prévus par la loi, laquelle régulièrement constituée délibérera valablement quelle que soit la portion du capital représentée.

De tout ce qui précède, le notaire instrumentant a dressé le présent procès-verbal.

Fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants prémentionnés ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: E. Lacoste, N. Comodi, F. Rollin, M. Walch.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2001, vol. 132S, fol. 19, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.
(69039/233/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

M. Thyès-Walch.

RTL DIRECT A.G., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 50.815.

L'an deux mille un, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme RTL DIRECT A.G., avec siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le N° 50.815.

L'assemblée est ouverte à 9.35 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean- Philippe Boever, employé privé, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lily Frantzen, assistante juridique, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edouard de Fierlant, company secretary, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs conformément à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour. Elle nomme liquidateur Monsieur Julien Joseph, contrôleur de gestion, demeurant à 7, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm,

a qui elle confère les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sans qu'il ne doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires spéciaux.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

L'assemblée ratifie pour autant que de besoin la décision de l'assemblée générale du 30 novembre 2000 de dissoudre la société et de nommer Monsieur Julien Joseph, préqualifié, comme liquidateur ainsi que les actes posés par ce dernier en cette qualité.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 6.40 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Boever, L. Frantzen, E. de Fierlant et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 132S, fol. 16, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

R. Neuman.

(69018/226/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

RTL DIRECT AG & CO KG, Société en commandite simple en liquidation.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 53.689.

L'an deux mille un, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite simple RTL DIRECT AG & CO KG, avec siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le n° 53.689.

L'assemblée est ouverte à 9.40 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Boever, employé privé, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lily Frantzen, assistante juridique, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edouard de Fierlant, company secretary, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs conformément à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour. Elle nomme liquidateur Monsieur Julien Joseph, contrôleur de gestion, demeurant à 7, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm,

a qui elle confère les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans qu'il ne doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires spéciaux.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

L'assemblée ratifie pour autant que de besoin la décision de l'assemblée générale du 30 novembre 2000 de dissoudre la société et de nommer Monsieur Julien Joseph, préqualifié, comme liquidateur ainsi que les actes posés par ce dernier en cette qualité.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.45 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Boever, L. Frantzen, E. de Fierlant et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 132S, fol. 16, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2001.

R. Neuman.

(69019/226/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

PBS, PRODUCTION AND BROADCASTING SERVICES S.A., Société Anonyme en liquidation.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 52.983.

L'an deux mille un, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRODUCTION AND BROADCASTING SERVICES S.A. en abrégé PBS, avec siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B, sous le N° 52.983.

L'assemblée est ouverte à 9.15 heures,

sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Boever, employé privé, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Lily Frantzen, assistante juridique, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Edouard de Fierlant, company secretary, avec adresse professionnelle à 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Dissolution et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs conformément à l'article 144 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour. Elle nomme liquidateur Monsieur Julien Joseph, contrôleur de gestion, demeurant à 7, avenue Grand-Duc Jean, L-8323 Olm,

a qui elle confère les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, sans qu'il ne doive recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale, même dans les cas prévus par l'article 145 de ladite loi.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires spéciaux.

Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

L'assemblée ratifie pour autant que de besoin la décision de l'assemblée générale du 27 novembre 2000 de dissoudre la société et de nommer Monsieur Julien Joseph, préqualifié, comme liquidateur ainsi que les actes posés par ce dernier en cette qualité.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à vingt-cinq mille (25.000,-) francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.20 heures.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-P. Boever, L. Frantzen, E. de Fierlant et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 19 octobre 2001, vol. 132S, fol. 16, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à ladite société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 octobre 2001.

R. Neuman.

(69021/226/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

LIBRAIRIE BEL-AIR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch.

R. C. Luxembourg B 25.424.

—
Cession de parts sociales

Entre les soussignés:

Madame Pascale Hoffmann, employée privée, demeurant à SE-18161 Lidingö (Suède), Bergsättravägen, 20, ici représentée par Madame Charlotte Riehl, vendeuse, demeurant à L-5450 Stadtbredimus, 2, Kellereiswee, en vertu d'une procuration sous seing privé datée à Lidingö (Suède), le 26 mars 2001,

la cédante, d'une part, et

Madame Charlotte Riehl, préqualifiée,

la cessionnaire, d'autre part.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Madame Pascale Hoffmann, préqualifiée, déclare, par l'intermédiaire de sa représentante prénommée, céder par les présentes en s'obligeant aux garanties ordinaires et de droit, à Madame Charlotte Riehl, préqualifiée, qui accepte, une (1) part sociale représentée par aucun titre de la société à responsabilité limitée LIBRAIRIE BEL-AIR, S.à r.l., avec siège social à L-1527 Luxembourg, 43, rue Maréchal Foch, immatriculée au registre de commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 25.424.

Cette cession a eu lieu moyennant le prix convenu entre parties de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-), laquelle somme Madame Pascale Hoffmann, préqualifiée, par l'intermédiaire de sa représentante prénommée, reconnaît avoir reçue de Madame Charlotte Riehl, préqualifiée, dès avant la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

Madame Charlotte Riehl, qui déclare avoir une parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société, est à compter de ce jour subrogée dans tous les droits, actions et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Fait en double à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 26 octobre 2001.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2001, vol. 559, fol. 50, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69036/222/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SERVICE PHOTO LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R. C. Luxembourg B 55.878.

—
En date du 4 octobre 2001 et conformément à la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, le conseil d'administration a pris les décisions suivantes:

1. L'Euro est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 1.250.000,- est converti en EUR 30.986,6906.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 263,3094 pour le porter de EUR 30.986,6906 à EUR 31.250,- par incorporation de bénéfices reportés à concurrence de LUF 10.622,- sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 25,- par action est adoptée.
5. Le premier alinéa de l'article cinq des statuts est modifié comme suit:
«Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante euros (EUR 31.250,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»
6. Les 1.250 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000,- chacune sont échangées contre 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Luxembourg, le 22 octobre 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour SERVICE PHOTO LUXEMBOURG S.A.

KPMG Experts-Comptables

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2001, vol. 559, fol. 38, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69044/537/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

MERCANTILE VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 19.445.

a) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Bob Bernard, diplômé HEC Paris, administrateur-délégué
M. André Wilwert, diplômé ICHEC Bruxelles, administrateur-délégué
M. Charles Lahyr, docteur en droit.

Les trois administrateurs ont leur domicile professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

Commissaire aux Comptes

La société à responsabilité limitée INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, avec siège à L-1511 Luxembourg, 119, avenue de la Faiencerie.

b) En date du 14 septembre 2001 et conformément à la loi du 10 août 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en EUR, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. L'EUR est adopté comme monnaie d'expression du capital.
2. Le capital actuel de LUF 1.250.000 est converti en EUR 30.986,6906.
3. Le capital converti actuel est augmenté à concurrence de EUR 263,3094 pour le porter de EUR 30.986,6906 à EUR 31.250 par incorporation au capital de bénéfices à concurrence de LUF 10.622 sans émission d'actions nouvelles.
4. Une valeur nominale de EUR 25 par action est adoptée.
5. Le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié comme suit:

en anglais: «The corporate capital is set at thirty-one thousand two hundred and fifty Euro (EUR 31,250) divided into one thousand two hundred and fifty (1.250) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each.»

en français: «Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euros (EUR 31.250), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions de vingt-cinq Euros (EUR 25) chacune.»

6. Les 1.250 actions existantes d'une valeur nominale de LUF 1.000 chacune sont échangées contre 1.250 actions d'une valeur nominale de EUR 25 chacune.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour avis sincère et conforme
Pour *MERCANTILE VENTURE S.A.*
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 558, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69048/528/36) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

MERCANTILE VENTURE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 19.445.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, à la suite de la conversion du capital en Euros en date du 14 septembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 septembre 2001.

Pour *MERCANTILE VENTURE S.A.*
KPMG Financial Engineering
Signature

(69049/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

PROMOTEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.
Signature

(69063/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

INTER-TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue.

Constituée par-devant M^e Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 18 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 339 du 6 décembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 octobre 1994, acte publié au Mémorial C n° 33 du 21 janvier 1995.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2001, vol. 555, fol. 80, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INTER-TOURS, S.à r.l.

(69045/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

INTER-TOURS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 27, Grand-rue.

Constituée par-devant M^e Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 18 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 339 du 6 décembre 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 octobre 1994, acte publié au Mémorial C n° 33 du 21 janvier 1995.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 556, fol. 9, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

INTER-TOURS, S.à r.l.

(69046/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

SULLIVAN COMPANY HOLDING S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1126 Luxembourg, 7, rue d'Amsterdam.

R. C. Luxembourg B 52.904.

DISSOLUTION

1. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 29 août 2001 que M. Raymond Goebel, liquidateur, a fait rapport sur la gestion et l'emploi des valeurs sociales et que Madame Johana Bodart, employée privée, demeurant à B-6700 Arlon, 4, rue Scheuer, a été nommée commissaire-vérificateur aux termes de l'article 151 de la loi sur les sociétés commerciales.

2. Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 août 2001 que le rapport du commissaire-vérificateur invitant à l'adoption des comptes de liquidation au 15 juillet 2001 a été approuvé, que le liquidateur a reçu décharge pleine et entière, que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans au 7, rue d'Amsterdam, L-1126 Luxembourg, a été ordonné.

Luxembourg, le 30 août 2001.

Pour avis sincère et conforme

Pour SULLIVAN COMPANY HOLDING S.A. (en liquidation)

R. Goebel

liquidateur

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 558, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69054/528/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

BROKAT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 70.968.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UNIVERSALIA (FIDUCIAIRE) S.A.

Signature

(69064/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

GANTIOLO, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
R. C. Luxembourg B 74.061.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2001.

Pour GANTIOLO, G.m.b.H.

KPMG Financial Engineering

Signature

(69050/528/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

GANTIOLO, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
H. R. Luxemburg B 74.061.

Anlässlich der Übernahme des Euro als Währung des Kapitals haben die Gesellschafter folgende Beschlüsse gefasst:

1. Das Kapital wird um LUF 16.996 erhöht von LUF 2.000.000 auf LUF 2.016.996 mittels Gewinn ohne Ausgabe von neuen Anteilen.
2. Der EUR wird als Währung des Kapitals übernommen.
3. Das so erhöhte Kapital wird von LUF 2.016.996 in EUR 50.000 umgewandelt.
4. Ein Nennwert pro Anteil von EUR 25 wird übernommen.
5. Die 2.000 Anteile mit einem Nennwert von je LUF 1.000 werden gegen 2.000 Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25 getauscht.
6. Artikel 6 der Satzung wird demgemäss folgenden Wortlaut haben: «Das Gesellschaftskapital beträgt fünfzigtausend Euro (EUR 50.000) eingeteilt in zweitausend (2.000) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25), welche wie folgt gehalten werden:

a) die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MEGANTIA, S.à r.l. mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II, tausend Anteile.	1.000
b) die Gesellschaft mit beschränkter Haftung MEDIOLO, S.à r.l. mit Sitz in L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II, tausend Anteile.	1.000
Total: zweitausend Anteile	2.000

Luxembourg, den 26. September 2001.

Für gleichlautende Mitteilung

Für GANTIOLO, GmbH

KPMG Financial Engineering

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 558, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69051/528/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

BILBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 33.546.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2001, vol. 559, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Signature.

(69078/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

BILBO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 33.546.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2001, vol. 559, fol. 49, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2001.

Signature.

(69080/768/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

JKV EUROPEAN INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
H. R. Luxemburg B 83.500.

Mit Wirkung zum 18. September 2001 wurde beschlossen.

1. die Herren Martin Steinfort, Kaufmann, beruflich wohnhaft in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, und Dr. Claus-Michael Baier, Geschäftsführer, wohnhaft in D-Bad Wiessee, Bergerweg 21A, in den Verwaltungsrat bis zum Ende der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2006 anstelle der zurückgetretenen Herren Jean Fell und Cornelius Martin Bechtel zu berufen und

2. Herrn Martin Steinfort, vorbenannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsrat mit Einzelzeichnungsbefugnis im Rahmen der jeweils gültigen Geschäftsordnung zu ernennen.

Luxemburg, den 24. September 2001.

Für gleichlautende Mitteilung

Für JKV EUROPEAN INVESTMENTS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 558, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69052/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.

JKV EUROPEAN INVESTMENTS S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
H. R. Luxemburg B 83.500.

1. Für folgende Transaktionen und Geschäftsvorfälle wird die Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern benötigt:

- a) Änderung des Gesellschaftsvertrages
- b) Kapitalerhöhung und Kapitalherabsetzung
- c) Ausschluss eines Gesellschafters
- d) Feststellung des Jahresabschlusses und Genehmigung des Lageberichts
- e) Gewinnverwendung
- f) Bestellung und Abberufung der Verwaltungsratsmitglieder dieser Gesellschaft und deren Tochtergesellschaften
- g) Abschluss von Mietverträgen
- h) Aufnahme stiller Teilhaber
- i) Liquidation der Gesellschaft
- j) Jahresbudget (insbesondere Umsatz-, Investitions-, Personal- und Finanzplan)
- k) Gewährung von Bürgschaften und anderer Sicherungsgeschäfte

l) Für alle Geschäftsvorfälle, die eine Wertgrenze von 25.000 übersteigen. Ausgenommen sind hiervon Festgeldanlagen und -verlängerungen in Euro mit einer Laufzeit von bis zu 60 Tagen.

2. Für folgende Transaktionen und Geschäftsvorfälle wird Einstimmigkeit des Verwaltungsrates benötigt:

m) Erwerb, Veräußerung und Belastung, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie, von Grundstücken oder grundstücksgleichen Rechten

n) Erwerb und Veräußerung von Unternehmen, Betrieben oder Teilbetrieben, Übernahme von oder Verfügungen über Beteiligungen, sei es durch Zeichnung, Kauf, Tausch oder sonst wie.

Sofern in den vorstehenden unter a) bis n) aufgeführten Angelegenheiten bei Tochtergesellschaften Wirtschafterschlüsse zu fassen sind, müssen die Verwaltungsratsmitglieder, die für die Gesellschaft in dieser Gesellschafterversammlung der Tochtergesellschaft das Stimmrecht ausüben, vor der Abstimmung einen entsprechenden Beschluss des Verwaltungsrates der JKV EUROPEAN INVESTMENTS S.A. herbeiführen.

Ort: Luxemburg

Datum: 19. September 2001

Für gleichlautende Mitteilung

Für JKV EUROPEAN INVESTMENTS S.A.

KPMG Financial Engineering

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 12 octobre 2001, vol. 558, fol. 87, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(69053/528/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2001.
